

DECRET D/2022/ **0390** /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE DE L'ARMEE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

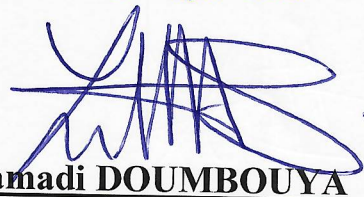
- Vu La charte de la transition ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Colonel **Mamadi CONDE** Matricule 19420/G, précédemment Commandant du Bataillon d'Infanterie de Mandiana est nommé Commandant de la 3^{ème} Région Militaire de Kankan en remplacement du **Colonel Malick DIAKITE** appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 AOUT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA